

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école primaire de la Source
16 février 2022**

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CAPITALE
ÉCOLE DE LA SOURCE

Procès-verbal de la 3^e séance ordinaire du conseil d'établissement tenue le
16 février 2022 à 18 h 30 sur la plateforme collaborative Teams.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Delphine Deguise	enseignante, secrétaire pour la rencontre
M. Jean-François Durand	parent, représentant au comité de parents
Mme Karine Fortin	enseignante
Mme Monique Gagnon	représentante du personnel du service de garde
M. Philippe Gimaiel	parent
Mme Stéphanie Gignac-Lord	parent
Mme Marie-Claude Gravel	parent
Mme Isabelle Martineau	orthophoniste
M. Frédéric Parrot	parent, président membre de la communauté

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT :

Mme Chantal Germain directrice

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) :

Mme Sylvie Desnoyers représentante du personnel de soutien

1. **Mot de bienvenue**
La président, M. Parrot, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h30.

Résolution : CÉ-007-21-22-012

2. **Adoption de l'ordre du jour (adoption)**

Il est proposé par Mme Gignac-Lord et appuyé par M. Gimaiel :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté avec l'ajout d'un point proposé par M. Gimaiel
concernant les rencontres de parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. **Parole au public**
Il n'y a pas d'intervention du public à cette séance.

Résolution : CÉ-007-21-22-013

4. **Adoption du procès-verbal du CÉ du 2 décembre 2021 (adoption)**

Il est proposé par M. Gimaiel et appuyé par M. Durand :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 2 décembre 2021 soit adopté en ajoutant la présence de Mme Gravel et en corrigeant quelques coquilles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. **Suivis au procès-verbal du 2 décembre 2021**

Point 7.2 : Concernant les contenus obligatoires en éducation à la sexualité, Mme Germain mentionne qu'une mise à jour du tableau sera faite pour le mois de mai.

Point 7.8 :

- L'opération de vaccination des élèves contre la Covid se déroulera dans les prochains jours et une trentaine d'élèves recevront une dose.

- Mme Gignac-Lord souhaite avoir un suivi concernant les capteurs de CO2 installés dans les classes. Mme Germain confirme qu'ils ont bien été installés dans les locaux de classe. Les détecteurs indiquent jusqu'à maintenant des données qui restent dans le spectre des recommandations de la santé publique. Il n'y a donc pas pour le moment de signaux alarmants à cet égard et Mme Fortin témoigne du fait que les enseignants prennent les mesures nécessaires au besoin pour augmenter la circulation de l'air (ouverture des fenêtres et des portes). Mme Martineau seconde l'opinion de Mme Fortin, ayant constaté l'efficacité des mesures mises en place dans l'école.

6. **Suivi du budget du CÉ**

Le budget initial du CÉ pour l'année 2021-2022 est de 855\$. Quant au surplus accumulé, il est actuellement de 1 690\$.

POINTS DE DECISION OU DE RECOMMANDATION

Résolution : CÉ-007-21-22-014

7. **Grilles-matières 2022-2023 (approbation)**

Mme Germain présente un projet de grille-matières déterminant le temps alloué aux périodes de spécialité pour l'année 2022-2023. La proposition déposée représente un statu quo.

Des questions concernant l'anglais intensif en 6^e année ainsi que le choix de la discipline artistique sont soulevées. On se demande surtout si le taux de réussite des élèves dans les cours de français se maintient lors du passage au secondaire. Mme Germain questionnera à ce sujet le comité de passage primaire-secondaire lors de leur rencontre.

Il est proposé par M. Gimaiel et appuyé par M. Parrot :

D'APPROUVER le projet de grille-matières déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution : CÉ-007-21-22-015

8. Attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements (adoption)

PRÉAMBULE

Conformément à l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement. La liste de ces mesures se trouve à l'annexe 3 des Règles budgétaires amendées des commissions scolaires pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024.

L'Annexe 3 de ces Règles budgétaires amendées prescrit que les conseils d'établissements doivent adopter une résolution confirmant que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été allouées aux établissements concernés.

RÉSOLUTION

Le conseil d'établissement de l'école de la Source confirme que les ressources financières allouées par le Centre de services scolaire de La Capitale, tel que détaillées dans le document joint à la présente résolution, ont été reçues et que leur déploiement est prévu dans le cadre de son budget.

Le conseil d'établissement confirme qu'il est informé qu'une utilisation de ces allocations à des fins non prévues pourrait faire l'objet d'une récupération de la part du Ministère.

Il est proposé par M. Durand, appuyé par M. Gimaiel, et résolu :

D'ADOPTER l'attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution : CÉ-007-21-22-016

9. Consultation : Critères de sélection des directions d'école et de centre pour 2022-2023 (adoption)

Les membres du conseil d'établissement ont pris connaissance des différents critères de sélection mentionnés dans le document qui leur a été envoyé.

Il est proposé par M. Durand et appuyé par M. Gimaiel :

D'APPROUVER les critères de sélection des directions d'école et de centre pour 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution : CÉ-007-21-22-017

10. Modification d'horaire – accueil des futurs élèves de maternelle le 9 juin (adoption)

La directrice, Mme Germain, présente une proposition élaborée par les enseignants pour permettre aux futurs élèves du préscolaire de se familiariser avec l'école et le service de garde.

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par la direction de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée

et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école (L.I.P. art. 87) ;

CONSIDÉRANT que cette proposition a été élaborée avec la participation des enseignants de l'école, conformément à l'article 89 de la L.I.P. ;

Il est proposé par Mme Gignac-Lord et appuyé par M. Gimaiel :

QUE le jeudi 9 juin, les élèves du préscolaire seront en congé afin de permettre d'accueillir en classe les futurs élèves de maternelle avec leurs parents ;

QUE le service de garde sera offert pour la journée sans frais supplémentaires aux élèves de maternelle, et ce pour ceux qui y sont déjà inscrits seulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution : CÉ-007-21-22-018

11. Sorties éducatives (approbation)

Mme Germain présente un projet de Fête des Neiges pour l'ensemble de l'école. Celle-ci aurait lieu le vendredi 4 mars au Golf de Lorette. Le comité santé globale est prêt à se réunir dès demain midi pour organiser les détails de l'activité.

Il est proposé par M. Gimaiel et appuyé par Mme Gignac-Lord :

QUE la sortie soit approuvée telle que présentée et qu'un changement de date causé par une météo moins favorable est autorisé sans refaire la demande auprès du conseil d'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINTS D'INFORMATION, DE CONSULTATION OU DE DISCUSSION

12. Résultats de la fermeture des budgets 2020-2021 – Reddition de comptes (information)

- Le solde au 30 juin était de -38 5426\$. Ce déficit s'explique en grande partie en raison des revenus au service de garde qui n'ont pas été aussi élevés que prévu.
- Le fonds à destination spéciale est de 9 643\$. La destination de ce fonds est le parc-école.
- Il y a un surplus accumulé dans le budget du CÉ. Il faudra éventuellement déterminer comment l'utiliser.
- La ligne C (imprimerie et reprographie), est en lien avec la ligne L (revenus propres à la reprographie). Les frais chargés aux parents l'an dernier ne semblent donc pas être en adéquation avec les dépenses réelles. Certains facteurs contextuels peuvent expliquer cette différence. Par ailleurs, il faudra pour la prochaine année bien estimer les dépenses prévues afin de facturer aux parents un montant correspondant aux besoins.
- À la ligne H, le déficit de 15 422\$ s'explique par le remplacement imprévu de l'interphone.
- Le surplus de 22 391\$ de la ligne H s'explique en partie parce que des dépenses auraient plutôt dûes être imputées au budget 23, qui lui est en déficit de 11 036\$.
- L'autre revenu en déficit de 1 450\$ est relié à la location du gymnase par le Club de taekwondo qui ne s'est pas concrétisée, mais qui avait été anticipée dans le budget annuel.
- Des travaux sont à prévoir d'ici la prochaine année scolaire. Il faut donc s'attendre pour les prochaines années à des marges de manœuvre budgétaires limitées.

13. **Projet d'aménagement de la cour d'école**
- Après consultation du CPÉE, l'idée d'un projet d'aménagement du parc-école a été soumise en assemblée générale. L'équipe-école, incluant le service de garde, s'est montrée favorable à s'investir dans un tel dossier puisqu'elle considère que cela répond à un besoin qui est en cohérence avec le projet éducatif de l'école.
- Mme Germain propose donc que M. Stéphane Hamel, le régisseur responsable de notre école aux ressources matérielles, soit invité lors de la prochaine séance du CÉ afin qu'une bonne partie de la rencontre soit consacrée à bien comprendre la démarche de réalisation d'un tel projet, incluant l'aspect du financement. Une demande de subvention devra notamment être déposée auprès du ministère d'ici décembre prochain si nous allons de l'avant.
- Afin de bien planifier les besoins, Mme Germain propose qu'en vue de la séance du 20 avril, un sondage soit fait auprès des parents, des élèves et du personnel pour recueillir les idées et les souhaits de notre communauté. M. Hamel pourrait ainsi avoir des données avec lesquelles travailler pour estimer les coûts des installations et des travaux qui seront ciblés pour améliorer l'aménagement du parc-école. De plus, en impliquant les jeunes et la communauté, il est envisagé que les usagers du parc-école le fréquenteront avec un plus grand respect afin de le conserver en bon état.
- Les membres du CÉ étant favorables à ces propositions, la direction ira donc de l'avant. Un comité pourrait être formé au courant de l'année prochaine pour ce projet. Par ailleurs, d'ici la fin de la présente année scolaire, Mme Germain sollicitera un comité ad hoc, composé notamment de membres du comité responsable de l'actualisation du projet éducatif et de membres du comité santé-globale.
14. **État de situation concernant la gestion de la Covid**
- La situation est de plus en plus stable. Mme Germain remercie les parents de leur collaboration dans le suivi rigoureux des consignes données pour contrer une possible écloison.
- Un enseignant a été sollicité pour soutenir l'ensemble des classes pendant les trois semaines où les cas d'absentéisme en raison de la Covid ont été les plus élevés. Ce service fut très apprécié pour permettre aux enseignant(e)s d'offrir le soutien nécessaire aux élèves. Une mesure budgétaire d'environ 4\$ par élève avant pour cible la santé mentale positive a notamment été utilisée pour offrir ce soutien.
- On remercie l'équipe-école, spécialement Mme Marie-Pier Mercier-Héon au secrétariat, pour la rigueur avec laquelle elle traite le dossier.
15. **Nouvelles capsules de formation pour les membres des conseils d'établissement**
- De nouvelles capsules ont été mises en ligne. Les membres du CÉ sont invités à mettre à jour leur parcours de formation. Mme Germain va partager à nouveau le lien aux membres du CÉ.
16. **Correspondance reçue adressée au C.É.**
- Aucune correspondance n'a été reçue.
17. **Parole au représentant du comité de parents**
- Monsieur Durand fait un résumé des deux dernières rencontres. Les sujets suivants ont notamment été discutés :
- Des parents ont demandé des explications par rapport à l'accès limité des micro-ondes dans les écoles. La réponse donnée est qu'il relève de chaque école et de chaque service de garde d'évaluer la possibilité de donner l'accès ou non aux micro-ondes dans le respect des mesures sanitaires et d'encadrement qui se doivent d'être appliquées pour un usage sécuritaire.
 - Les parents ont été consultés concernant la politique encadrant le principe de gratuité scolaire et les documents relatifs aux frais exigés aux parents.

18. **Parole à la représentante du service de garde**
- Mme Gagnon précise que les micro-ondes ne sont toujours pas utilisés. Il est donc demandé aux parents de fournir un repas froid à leur enfant ou de lui préparer un repas chaud dans un contenant isothermique.
 - Au mois de mars, le service de garde va participer au défi « tchin-tchin » pour promouvoir l'importance de boire de l'eau. Il participera également au mois de la nutrition.
 - Une sortie au Village vacances Valcartier est prévue pour la journée pédagogique.
 - Le service de garde sera fermé pendant la semaine de relâche. Il est toutefois demandé de statuer le tout dans la politique du service de garde afin d'éviter une étude de besoins faite par la responsable du service de garde à chaque année.
 - Une modification tarifaire sera proposée lors d'une prochaine séance pour réduire les coûts à 12,50\$ par jour pour les élèves arrivant en courant d'année scolaire.


19. **Parole au représentant de la communauté**
- Aucun représentant de la communauté n'est présent. Il est proposé de solliciter le responsable du Golf de Lorette, qui est d'ailleurs aussi un ancien parent d'élève


20. **Autres points à l'étude : Rencontre de parents**
- M. Gimaiel souhaite savoir si une rencontre de parents aura lieu après la remise du bulletin comme c'était le cas par le passé. Mme Fortin confirme que des rencontres ont eu lieu en début d'année ainsi qu'à la première communication. Ces rencontres étaient facultatives. Des rencontres à la suite du premier bulletin seront faites selon les besoins identifiés par chaque enseignant.
- Les enseignants de l'école communiquent beaucoup en général avec les parents. Un suivi régulier est donc assuré de manière jugée efficace. Par ailleurs, si des parents souhaitent échanger de vive voix avec des enseignants, ils sont invités à communiquer directement avec ceux-ci.
- Mme Germain va toutefois vérifier avec les enseignants pour s'assurer qu'un suivi est fait auprès de l'ensemble des parents puisqu'il est demandé d'offrir des rencontres même à ceux dont l'enfant a un cheminement scolaire qui répond aux attentes.

21. **Date et lieu de la prochaine rencontre**
- La prochaine rencontre du conseil d'établissement sera le mercredi 20 avril 2022. Dans le cas où les mesures sanitaires seront assouplies, les membres du CÉ conviennent d'une préférence pour une séance en présentiel. Advenant l'impossibilité d'être sur place, une participation bimodale sera possible. Une bonne partie de la rencontre sera consacrée au projet du parc école

Résolution : CÉ-007-21-22-019

22. **Levée de l'assemblée**
- Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par M. Gimaiel et appuyé par Mme Gignac-Lord :
- QUE la séance soit levée à 20h15
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


Chantal Germain
Directrice


Frédéric Parrot
Président